



Chariots Automoteurs de Manutention à Conducteur Porté Evalué par le passage d'un ou des CACES® R489

PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté, de manière occasionnelle ou permanente

PRÉ-REQUIS

Être reconnu apte par la médecine du travail, à la conduite d'engins automoteurs de manutention à conducteur porté et Lire et comprendre le français.

DURÉE

De 1 à 2 jours

EFFECTIF

De 1 à 8 personnes

VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

MOYENS ET METHODES

PEDAGOGIQUES :

Formation en salle (Diaporama, film, exercices, réflexion de groupe)
Conduite et exercices sur les types de chariots concernés.

Afin d'effectuer la formation pratique en toutes règles de sécurité, chaque stagiaire doit avoir ces équipements de protection individuel nécessaire à son type d'activité (chaussures de sécurité, gants...)

FORMATEURS

Formateur et testeurs qualifiés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Réactualiser les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté des catégories concernées.

PRESENTATION AUX TEST CACES®

Il sera impératif pour la présentation aux tests que le participant se présente avec :

- Une attestation de formation (si la formation a été réalisée par notre organisme nous fournirons cette attestation au testeur)
- Une pièce d'identité
- Une photo

La photo doit être apposée par l'Organisme testeur avant la remise ou l'expédition du certificat au titulaire ou à son employeur, un certificat CACES® ne peut être conforme que s'il comporte la photographie du titulaire.

Nous lui demanderons également de faire une attestation sur l'honneur indiquant que le testeur est une personne différente du formateur. (Document fourni par le testeur le jour du test).

EVALUATIONS

Evaluation de l'atteinte des objectifs pour obtenir son CACES® R489 chariots de manutention :

- Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire, suivant le référentiel CNAMTS R 489, réalisé par un testeur habilité

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total de 70 points minimum sur 100. ET une note \geq à la moyenne pour chaque thème.

- Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel CNAMTS R 489, réalisé par un testeur habilité
- Pour être admis, le candidat doit obtenir une note moyenne minimale de 70/100 ET Une note \geq à la moyenne pour chaque thème évalué ET Une note \geq 0 pour chacun des points d'évaluation.

En cas d'échec à l'un des 2 tests, vous avez 12 mois pour vous représenter sur la partie échouée.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap

Site internet : www.manmatformations.com

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT

Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264

SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil

Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

PROGRAMME DE LA FORMATION

RAPPEL THEROQUE ET PRATIQUE

- La conduite du chariot
- Rôle et responsabilité des acteurs de prévention
- Les catégories de chariot
- Les équipements de charge et de sécurité du chariot
- La plaque de charge
- Les mesures de sécurité avant la conduite
- Les règles de conduite en sécurité
- La signalisation
- Exercices pratiques de positionnement et de manœuvres
- La fin de poste
- Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices

EVALUATION ET VALIDATION

☞ Délivrance d'une attestation de stage et **édition** d'une autorisation de conduite délivrée sous la responsabilité de l'employeur **selon le décret N° 98-1084 du 02 décembre 1998**

- Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation ».
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

EXAMEN CACES®

Evaluation et validation :

Evaluation des connaissances. Evaluation du savoir-faire par mise en situation pratique.

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT
Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264
SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil
Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

SEQUENCE 1 – Durée : 10 min

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis
 Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels
 Présentation de la formation
 Modalités pratiques
 Tour de table

SEQUENCE 2– Durée : 3H20

Objectifs : Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteur de manutention à conducteur porté

Réglementation : connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
- Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

Les principaux types de chariots - Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention
- Catégories de CACES® correspondantes

Technologie des chariots de manutention

- Chariots thermiques et chariots électriques. Transmission. Pneus et bandages.
- Circuit hydraulique. Équipements porte-charges. Dispositifs de sécurité. Poste de conduite

Notions élémentaires de physique – Stabilité

Masse et position du centre de gravité des charges. Conditions de stabilité et d'équilibre du chariot. Facteurs qui influencent la stabilité. Plaque de charge.

Risques liés à l'utilisation

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés. Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention
- Transport et élévation de personnes : interdictions et applications autorisées

Vérifications d'usage

- Équipements de Protection Individuelle. Notice d'instructions du constructeur.
- Opérations de prise de poste. Que faire en cas d'anomalie ?
- Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau

Exploitation des chariots

- Règles de conduite et de circulation : signalisation et plan de circulation, consignes générales de circulation, circulation sur la voie publique. Distances de freinage. Stationnement du chariot
- Pictogrammes de manutention et étiquettes de danger.
- Adéquation du chariot. Modes opératoires : prise de charges au sol, gerbage en pile, stockage en palettiers, chargement de véhicules
- Consignes en cas d'accident ou d'incendie.

Moyens pédagogiques et Techniques :

Salle équipée d'un ensemble multimédia Code du travail - Code pénal - Recommandations R489 -Code de la sécurité sociale - INRS - Définition de l'accident de travail - Vidéos

SEQUENCE 3 – Durée : 3H30

Objectifs : Réaliser les vérifications et essais de prise de poste. Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération envisagée. Circuler et réaliser les opérations de manutention en sécurité. Effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de 1^{er} niveau. Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

Vérifications et essais de prise de poste

Conduite et manœuvres

- Accès et descente en sécurité
- Circulation en marche avant, en marche arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge. Arrêt et stationnement en sécurité
- Vérification d'adéquation et suivant le type de chariot :
 - . Prise et dépose d'une charge au sol
 - . Gerbage et dégerbage de charges en pile
 - . Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - . Chargement et déchargement d'un véhicule
 - . Manutention d'une charge longue, d'un contenant rigide contenant un liquide ou d'une charge déformable

Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Opérations d'entretien journalier
- Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

Moyens pédagogiques et Techniques :

Chariots et charges (VGP, ce, manuel d'utilisation et carnet d'entretien)
Hall de manutention
Ressources pédagogiques

SEQUENCE 4 – Durée : 6h50

Objectifs : Vérifier par le passage d'un test théorique et pratique les acquis de la formation pour la conduite en sécurité des catégories concernés

Passage test CACES®

- Évaluation théorique
- Évaluation pratique

Moyens pédagogiques et Techniques :

Chariots et charges (VGP, ce, manuel d'utilisation et carnet d'entretien)
Hall de manutention
Ressources pédagogiques

SEQUENCE 5 – Durée : 0h10 min

Objectifs : Vérifier par le passage d'un test théorique et pratique les acquis de la formation pour la conduite en sécurité des catégories concernés

Bilan

Synthèse

Évaluation de satisfaction

La durée de validité des tests CACES® est de 5 années pendant lesquelles le titulaire peut utiliser tous les appareils de même catégorie, et ceci dans toutes les entreprises où il peut être employé.

Rappel : le CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com

LES DIFFERENTS TYPES DE « CHARIOT AUTOMOTEUR DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

<p>CATEGORIE 1A. Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite (h ≤ 1,20 m)</p>	<p>CATEGORIE 1B. Gerbeurs à conducteur porté h > 1,20 m</p>
	
<p>CATEGORIE 3 Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité ≤ 6000 kg</p>	<p>CATEGORIE 5 Chariots élévateurs à mât rétractable</p>
	
<p>CATEGORIE 6 Chariots à poste élevable hauteur de plancher ≥ 1.20m</p>	
	

Codes des certifications

RS6866 Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - R489 cat 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date de décision : 31/10/2024 - Date d'échéance : 31/10/2029

RS6867 Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) – R489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date de décision : 31/10/2024 - Date d'échéance : 31/10/2029

RS6869 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - R489 catégorie 3 – Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date de décision : 31/10/2024 - Date d'échéance : 31/10/2029

RS6870 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - R489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date de décision : 31/10/2024 - Date d'échéance : 31/10/2029

RS6872 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - R489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date de décision : 31/10/2024 - Date d'échéance : 31/10/2029



Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com